



**D2020-05-30**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX  
**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JUILLET 2020**

<b>Date de la convocation</b>	24/07/2020	<b>En exercice</b>	29
<b>Date d'affichage</b>	24/07/2020	<b>Présents</b>	24

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

<b>PRÉSENTS</b>	
FAVRE Emmanuelle la Maire	
BAGOLLE Céline	KOUTCHOUK Harrag
BERTÉ Nicolas	LEFRANÇOIS Patrick
BOVA Marie	MARROC JEAN-MARC
CHALARD Cédric	MASSONNEAU Bernard
DIALLO Marie	PASQUET ISABELLE
DURAND Pierre	PLATRIEZ Alice
DUVERNE Bernard	ROGER Yohann
FERNANDES Martine	ROUX Sébastien
GRASSHOFF Claudia	RUNDSTADLER Marianna
GUICHARD Sandrine	SÉVAL Pierre
HERPIN Thierry	VOLF François
KOLEBKA Yann	

<b>Absent(e)s et excusé(e)s</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
ROCHAUD Anne-Laure	KOLEBKA Yann
KNIBBS Paula	LEFRANÇOIS Patrick
RAGOT Sophie	GRASSHOFF Claudia
MARAVAL David	PASQUET ISABELLE
VALLÉE Sandra	CHALARD Cédric

<b>Secrétaire de séance</b>	ROGER Yohann
-----------------------------	--------------

<b>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</b>
PLU – Modalités de concertation

Dans le cadre de la poursuite de l'élaboration du PLU, une réunion a eu lieu avec le cabinet UA64A. Afin de renforcer les modalités de concertation prévues par la délibération du 13 décembre 2016 portant mise en révision du PLU de la commune de SAINT LOUBES, il est proposé au conseil municipal de compléter les modalités de concertation conformément aux articles L103-2, L103-4 et L103-4 du code de l'urbanisme, il est proposé de rédiger les modalités de concertation définies au point 2 de la délibération du 13 décembre 2016 de la manière suivante :

- Les habitants, associations locales et autres personnes intéressées pourront adresser des courriers en Mairie, à l'attention du Maire, indiquant en objet «concertation révision du PLU», ainsi que des courriels à [PLU@saint-loubes.fr](mailto:PLU@saint-loubes.fr) indiquant également en objet «concertation révision du PLU »
- Des réunions publiques seront organisées et seront annoncées par voie de presse en temps utile;
- La mise à disposition en permanence d'un dossier en Mairie accessible aux heures et jours d'ouverture.
- La continuité de l'information sur le déroulement de la procédure de révision sera assurée par accès sur le site Internet de la Commune [www.saint-loubes.fr](http://www.saint-loubes.fr) et des articles dans la presse locale ainsi que dans le bulletin municipal.
- La concertation des administrés de la commune pourra également se faire par le biais d'un questionnaire et de balades urbaines,
- la réalisation de panneaux d'exposition concernant les différentes étapes de la procédure,
- A l'issue de la concertation, un bilan de celle-ci sera présentée au Conseil Municipal qui en délibérera conjointement avec l'arrêt de projet du PLU et sera joint au dossier d'enquête publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

**Valide** la modification des modalités de concertation présentées.

Fait à SAINT LOUBES le 3 août 2020,  
La Maire,



**Emmanuelle FAVRE**

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :